



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 22

Présents : 15 (pour le point 1)

17 (pour le point 2)

16 (à partir du point 3)

Votants : 19 (pour le point 1)

21 (à partir du point 2)

Séance du 18 juin 2018

Date de convocation : 14/06/2018

Date d'affichage : 14/06/2018

Présents : M. LEHMANN, Mme LOUBRADOU (pour les points 1 et 2), M. GENDULPHE, Mmes CANO-CRÉAC'H, MARCHE, M. TISNÉ, Mmes MIRAVETE, PAULIN-SOURDAINE, MARQUIÉ, M. VAZ, Mmes DUBARRY, HAUROU-BEJOTTES, M. CAZAJOUS (à partir du point 2), Mmes GROS (à partir du point 2), LAURENT, BALDINI, M. PASTRE

Absents ayant donné procuration : Mme LOUBRADOU à M. LEHMANN (à partir du point 3) — M. SERRES à M. TISNÉ — M. RIBAUT à Mme MARQUIÉ — M. CONAN à Mme DUBARRY — M. CHAIZE à Mme MIRAVETE

Absents excusés : M. CAZAJOUS (pour le point 1), Mme GROS (pour le point 1), Mme ANCLADES-IGUAZ

Secrétaire de séance : M. TISNÉ

Motion sur le service public de l'électricité et du gaz

Nous, élus de la commune d'ODOS, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie. L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne (dite «4^{ème} paquet ») :

- est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés ;

.../...

- est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent ;
- est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, **élus de la commune d'ODOS, défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.**

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- **assurer la sécurité énergétique de tous en France ;**
- **assurer l'indépendance énergétique de la France ;**
- **lutter contre la précarité énergétique ;**
- **assumer les missions environnementales** visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Motion adoptée par 18 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (Mmes Laurent, Baldini, M. Pastre).

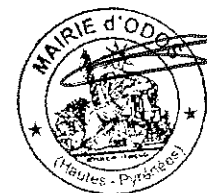
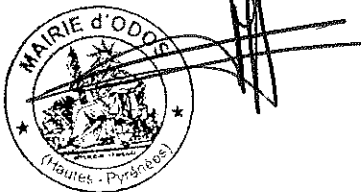
Fait et délibéré à ODOS.

Pour copie conforme.

Le Maire,

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le : 21-06-2018
Publiée ou notifiée le : 21-06-2018
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Jean-Michel LEHMANN